

SARI SULINZARA

Les patrons pêcheurs bien décidés à défendre leur métier

La prud'homie des pêcheurs de Bunifaziu s'est réunie à l'extrémité nord de son territoire de prédilection, afin de tenir son assemblée générale annuelle.

À Sulinzara, les discussions, parfois houleuses des patrons pêcheurs, n'en sont pas moins pragmatiques : préserver les ressources halieutiques tout en permettant aux professionnels de la mer de vivre de leur activité.

Et pour cela, tous les moyens sont bons !

En étroite collaboration avec le comité régional des pêches, représenté par sa directrice Jessica Dijoux, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), de Mme Queffelec et des associations des pêcheurs professionnels de Bonifacio et de Solenzara, la prud'homie s'engage tous azimuts.

Ici, en participant au sein de la commission "oursins" afin de mettre en place et de gérer une licence de pêche spécifique à l'espèce. Et contre une pratique qui tend à s'intensifier avec des navires constituant un équipage pour une pêche intensive d'un mois ou deux, détruisant sévèrement ressources et biotope.

Là, en collaborant à des expériences de pêche à la nasse, afin de déterminer lesquelles sont les plus propices à équiper les navires afin de diversifier les prises.



La prud'homie des pêcheurs de Bunifaziu a tenu son assemblée générale à Sulinzara.

/PHOTO JEAN-MARC COLOMBANI

La "tanuta", dorade grise, se pêche plus aisément ainsi.

Ou encore avec le comité régional des pêches pour préparer un arrêté d'interdiction de la pêche plaisance au denti, celui que l'on surnomme ici le roi des poissons.

Un cantonnement à Sulinzara

Ils en parlent depuis dix ans. Le temps est venu de passer à l'action pour les pêcheurs solenzarais. Réunis au sein d'une association qui regroupe désormais la quasi-totalité des pêcheurs professionnels de Sulinzara, leur premier projet vise à l'installation d'un cantonne-

ment à quelques encablures du port de plaisance.

L'idée est de délimiter une zone en mer, dans laquelle la capture d'espèces marines est soit interdite, soit limitée dans le temps ou réservée à certains navires de pêche afin d'améliorer la gestion des ressources halieutiques, et ici, de dynamiser le retour des langoustes.

Si le principe fait consensus, reste à se mettre d'accord sur le site d'installation du cantonnement. Un point de détail qui ne saurait mettre plus qu'une pincée de sel dans les débats... l'enquête publique se chargera des grains de sable.

Une chose est certaine pour les patrons pêcheurs

solenzarais, "avec ce cantonnement, nous pouvons montrer que nous sommes capables de gérer la ressource tout en préservant l'environnement marin".

Souffrant bien souvent d'un déficit d'image, régulièrement concurrencés sur le marché local par les pêcheurs amateurs et les équipées sauvages ponctuelles, les pêcheurs professionnels demeurent pourtant les meilleurs observateurs-régulateurs de la santé de nos mers.

Un rôle peut-être ambigu, mais pourtant primordial au développement des stratégies de protection de l'environnement marin.

J.-M. C.